

THEME :

Membres élus CSE moins de 50 salariés

Compétence(s) visée(s) :

Être capable de contribuer au bon fonctionnement du CSE dans son établissement

Objectif(s) :

- > Comprendre la réglementation encadrant le fonctionnement, le rôle et les attributions du CSE
- > Clarifier les droits et obligations qui résultent des nouvelles dispositions légales en vigueur,
- > Permettre aux participants de développer un dialogue social de qualité.

Type public :

Membres élus de la délégation du personnel du Comité Social Économique.

Niveau Public (novice ou expert) :

Age :

Équipement(s) ET document(s) nécessaire(s) STAGIAIRE :

Prérequis STAGIAIRE :

Aucun prérequis

Contexte règlementaire :

Article L.2315-18 du Code du travail

Modalités d'accès à la formation aux personnes handicapées :

Équipe pédagogique (niveau formateur) :

IPRP, expert en prévention

Méthode pédagogique :

Présentations, échanges, cas pratiques et retours d'expérience.

Moyens Pédagogique :

- Cette formation alterne apports théoriques et cas concrets (cas pratiques),
- > QCM
 - > Projection du cours au format PPT par le formateur,
 - > Utilisation de vidéo pour animer le cours,
 - > Remise du cours

Déroulé pédagogique Théorie :

1. Mise en place du CSE de moins de 50 salariés

- La mise en place d'un CSE
- Le protocole d'accord préélectoral
- Nombre de membres, heures de délégation, durée des mandats, cumul

2. Identifier les attributions du CSE dans les entreprises de moins de 50 salariés

- Présenter les réclamations individuelles et collectives
 - Compétence en matière de santé, sécurité et conditions de travail
 - Compétences particulières (en cas de licenciement économique collectif, de reclassement d'un salarié déclaré inapte par le médecin du travail...)
 - Saisir l'inspecteur du travail
 - Après la réforme par ordonnances : extension des attributions de la délégation du personnel aux intérimaires, stagiaires, salariés temporaires
- Cas pratique : à partir d'exemples concrets.

3. Exercer son mandat

- Discrétion et confidentialité
- Utilisation des heures de délégation
- Liberté de déplacement des élus
- Les moyens (local, affichage)

4. Se réunir avec l'employeur

- Identification et attributions des membres du CSE
- Quand se réunir et à quelle périodicité ?
- Les réunions demandées par les membres du CSE en cas d'urgence
- L'ordre du jour
- Le registre

5. Communiquer avec les salariés

- Affichage, Internet, Intranet, messagerie électronique, tracts, forum...
- Permanence, questionnaire, sondage, enquête d'opinion, réunion du personnel... informer et écouter

6. Protection des membres de CSE de moins de 50 salariés

- Statut protecteur du CSE : étendue et limites
- Délit d'entrave

QCM de synthèse : le statut et les missions des CSE de moins de 50 salariés

Déroulé pédagogique pratique :

Pas de partie pratique

Méthode d'évaluation :

Questionnaire individuel à remplir, QCM final,
Remise de l'attestation de formation,
Fiche d'évaluation stagiaires et formateur.

Type d'attestation :

Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation

Validité de la formation :

Pas de limite de validité

Durée :

7 heures

Tarif :



FORMATOP
e-réseau numéro 1 en sécurité au travail

PROGRAMME DE FORMATION

Fonctionnement CSE moins de 50 salariés



Éligible CPF ? si oui avec le code :